

Les postes d'autrefois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les morceaux de musique : marches patriotiques, valse entraînant, se succédaient ; les auditeurs, silencieux pendant l'exécution, manifestaient leur contentement par de frénétiques applaudissements lorsque la dernière note était donnée et vivaient dans l'espérance qu'une minute après d'autres accords les charmeraient. Tout en haut la maison Bonnard, les demoiselles des ateliers de couture oubliaient qu'elles devaient aller dîner...

Notre homme se régala d'harmonie et son contentement faisait plaisir. Nous nous disions qu'il y avait entre toutes les classes de la société, depuis les membres aristocratiques du Cercle littéraire qui, avec leurs familles, assistaient, aux fenêtres, à cette manifestation, jusqu'au simple populo, une réelle solidarité, et qu'en tout cas les musiciens jouaient gratis pour tout le monde, même pour les étrangers de passage en Suisse.

Très probablement, notre voisin faisait lui-même ce petit raisonnement. Entre deux morceaux, il sortit de sa poche la boîte en métal, et se tournant, l'air bon enfant, vers l'un de ses interlocuteurs, il dit, la voix dolente :

— Je vais, maintenant, prendre une ou deux pastilles Géraudel !

Le digne homme ! Il était enrhumé. Cela, nous ne l'avions pas soupçonné, à voir sa figure si normalement colorée. Comme tant d'autres il était donc sujet à ces petites contrariétés qui rendent nécessaire l'intervention du pharmacien ou du droguiste.

Une pastille Géraudel ! Deux pastilles Géraudel ! Mais c'est charmant, cela ne peut faire que du bien. J'avais lu autrefois de vrais poèmes lyriques chantant les louanges de Géraudel, et voilà qu'un fait précis me prouvait la popularité acquise par cette spécialité.

Ouvrant délicatement la boîte de métal, l'index, le majeur et le pouce s'arc-boutant — c'était beaucoup d'effort à vrai dire pour une pastille Géraudel — notre brave et digne compatriote, et peut-être bourgeoise fit le geste familier, présenta une bouche et une joue complaisantes : Vlan, ça y est ; c'était du tabac à chiquer.

J. NEL.

Légère erreur. — L'autre jour, dans un restaurant de la ville, un pick-pocket, après avoir payé sa consommation, souffle prestement les lunettes d'or d'un étranger qui venait de les poser sur la table.

— Eh ! monsieur, fait ce dernier, dites-le, vous emportez mes bésicles.

— Oh ! pardon, monsieur, riposte le filou, une distraction. J'ai cru que c'était mon parapluie.

C'EST COMME CHEZ JOIGNEREY

Il est, à Besançon, un dicton très couru :

C'est ici comme chez Joignerey,
On parle plutôt de boire que de manger.

Le père Joignerey, qui voiturait du matin au soir sur le pavé de Besançon, avait toujours dans son écurie de vieux bidets à longues dents, des bêtes de réforme achetées dans le tas, à raison de trois écus la tête !. Les pauvres rosses recevaient plus de coups de fouet que de coups d'étrille, et pour surcroît de misère, elles n'avaient jamais à manger qu'un quart de leur saoul. Un jour le fils Joignerey cria à son père :

— Père, les chevaux n'ont rien à manger !
— Mène-les boire, répond l'autre.

¹ C'était bien avant la guerre.

A l'école primaire. — Victor, interroge l'inspecteur, dites-moi quel est l'animal le plus susceptible de s'attacher à l'homme ?

L'élève, après réflexion :

— M'sieur, c'est la sangsue !

RÉPONSE A L'ONCLE THÉO

L...y, le 23 juillet 1917.

A... A... A... Tchoum !

Voici, mon cher *Conteur*, quelques expressions en usage en pays romand.

Quand une jeune fille éternue, on lui dira : « A tes souhaits, fleur charmante ! » Elle répondra, si c'est un jeune homme : « Merci, belle plante ! »

Si c'est le jeune homme qui éternue, ce sera le sens contraire.

L'on dit aussi : « A vos amours, puissent-ils demeurer toujours ! » Et encore : « Que Dieu vous bénisse, avec un bon morceau de pain et de saucisse ! » ou « A votre santé ! »

Voici les quelques expressions que je connais et que je vous transmets. L'expression employée par la tante Pâtandan est drôle ; je ne l'ai jamais entendue.

* * *

Permettez que je vous conte une aventure, arrivée, il y a bien longtemps, à un brave Ormonan.

Depuis longtemps, il désirait aller visiter Lausanne.

Par une belle journée, il se mit en route, de bon matin. C'était jour de marché. Arrivé sur la Riponne, notre brave Ormonan aperçoit des courges. Il demande aussitôt à une paysanne, femme pleine de malice, ce qu'étaient ces grosses boules jaunes.

— Ce sont des courges, lui dit-elle.

— Qu'y a-t-il dedans ?

— Y a des poulains.

— Pas possible !

Choisissant la plus belle, il paie, et se remet en route pour son village.

Arrivé presque au but de son voyage, il s'assied au sommet d'un crêt, pour se reposer. Il pose sa courge à côté de lui et se met à réfléchir à tout ce qu'il ferait lorsqu'il aurait son poulain.

Tout à coup, la courge roule au bas du talus et va s'écraser contre un sapin. Derrière le sapin, un lièvre était caché. Il eût si peur qu'il dévala à toutes jambes.

Notre pauvre Ormonan, croyant que c'était son poulain qui se sauvait, se mit à courir dans la forêt, en criant : « Mon poulain ! Mon poulain ! »

Le brave homme ne s'est jamais consolé de la perte de son poulain.

Recevez, cher oncle Théo, les bonnes salutations de votre nièce

PAQUERETTE DESCHAMPS.

Les postes d'autrefois

Dimanche, à Vaulion, à l'occasion de l'inauguration du service public de transports par automobile Croy-Vaulion, M. Eugène Rochaz, le très dévoué syndic de Romainmôtier, a rappelé, d'une façon fort intéressante, à l'aide de recherches faites dans les archives et en s'aidant de renseignements demandés, soit à la Direction des Postes du II^e arrondissement, à Lausanne, soit à notre collaborateur, M. Marc Henrioud, secrétaire à la Chancellerie du Bureau international de l'Union postale universelle, à Berne, ce que furent, dans le passé, les services des postes et des messageries.¹

M. Rochaz s'est exprimé en ces termes :

« Le transport périodique des lettres et des paquets ne semble avoir pris naissance qu'au commencement du XVII^e siècle. Sans doute, des messagers spéciaux, affectés au service de l'Etat, existaient longtemps auparavant. Mais ce n'est qu'en 1645 que l'on trouve mention d'un service régulier.

¹ Des détails très intéressants, sur ce même sujet, ont été donnés par M. Louis Monnet, dans sa brochure : *Au bon vieux temps des diligences*.

En 1677 un brevet de messenger est accordé par le prince de Neuchâtel à Simond Fleureau, de Dijon, pour assurer le service des dépêches officielles de France par Dijon, d'où elles parvenaient à Paris, par l'intermédiaire des fermiers des postes de France.

A cette époque, la famille Fischer, de Berne, obtint le monopole pour l'exploitation des postes sur le territoire suisse. Elle créa des bureaux de poste à Neuchâtel, Lausanne, Genève, etc., et des services de transports de voyageurs par diligence furent organisés. Le courrier pour la Bourgogne, qui, de Lausanne, suivait la route de Neuchâtel, passait deux fois par semaine, ceci aux termes d'un traité conclu, en 1700, entre MM. Fischer et les Postes de France. Près du pont de la Maladière, à Vidy, au-dessous de Lausanne, étaient de vastes écuries, où les voituriers s'approvisionnaient de chevaux de renfort. Les postillons, à livrée brune, avec collet vert, faisaient retentir l'air des claquements de leurs fouets. De lourds omnibus à quatre chevaux cherchaient à Ouchy les voyageurs débarqués par les bateaux *l'Helvétie*, *l'Aigle*, le *Léman* ou *l'Hirondelle*, et avec grands efforts, les amenaient par la rampe pavée de la Grotte sur la place St-François, à Lausanne. De gros chars de roulage appelés char d'Anjou, à huit, dix et même douze chevaux, sillonnaient les routes de France, d'Italie, de Genève et de Berne, avec des chars de poste, et s'arrêtaient à l'orient de la place de St-François, où était le bâtiment des péages cantonaux. Cinq diligences, attelées chacune de quatre à cinq chevaux, arrivaient à la fois à Lausanne des divers points de l'horizon. Les voyageurs, ahuris, en descendaient en présence de badauds en quête de nouvelles et de divertissements. Des parents et des amis, heureux de se rencontrer, après une longue séparation, s'accueillaient avec des transports de joie. Bientôt après, c'était le départ ; nouvelles embrassades ; les chevaux faisaient tinter leurs grelots, puis les lourdes voitures s'ébranlaient.

En 1804, le Grand Conseil du canton de Vaud décréta que les postes et messageries seraient administrées, dans toute l'étendue du canton, pour le compte de l'Etat, par une Régie soumise à la surveillance du Petit Conseil (Conseil d'Etat). La Régie était administrée par une commission composée d'un conseiller d'Etat, de l'intendant des postes et d'un troisième membre pris en dehors du personnel. Il fallut, à ce moment-là, tout créer : bâtiments pour l'administration, moyens de transport en voitures, en équipages et leurs lieux de dépôts, règlements généraux, etc.

La Régie cantonale termina sa courte existence le 31 mars 1819. La reprise des postes par la Confédération fut réglée par le décret du 24 novembre 1818, rendu en vertu de l'article 33 de la Constitution fédérale.

Dans la contrée de Romainmôtier.

Voyons, maintenant, par ordre chronologique, ce qu'il en fut pour la contrée de Romainmôtier :

1735 : Le dépôt postal de Romainmôtier existait ; il fallait chercher par messenger, ses lettres à Orbe où elles arrivaient d'Yverdon.

1748 : Le Chenit envoyait deux fois par semaine un homme à Romainmôtier pour y chercher ses lettres. Il lui donnait 15 florins et 18 quarterons de grains. Cet homme se chargeait des lettres pour la Vallée de Joux, moyennant un demi-batz par pièce.

1788 : Les Fischer, de Berne, installèrent des dépôts à La Sarraz, au Pont, au Lieu, au Chenit et à Cossonay. A Romainmôtier, un office, dont Jules Simon était le ruraliste, fut créé. Les dépenses de ce bureau s'élevaient annuellement à 191 livres 16 sols ; les recettes brutes à 1510 livres 18 sols ; le bénéfice net à 1319 livres 2 sols.

1804 : Un char à l'allemande et découvert faisait trois fois par semaine le service des dépêches de Lausanne sur Pontarlier. Il avait deux ou trois places pour des voyageurs, à fr. 8 et 10 sols (fr. 1 = fr. 1.50). La course se faisait en 13 heures, en passant par La Sarraz.

Un messenger à pied partait deux fois la semaine de Morges pour Cossonay, La Sarraz, Romainmôtier et la Vallée de Joux.

1821 : Une lettre du 13 novembre, adressée par la Régie des postes au directeur Simon, du bureau de Romainmôtier, demande à ce dernier de retirer la démission qu'il a donnée. Ce directeur a été froissé de ce que la Régie lui a demandé un cautionnement pour sa gestion ; il estime que cela est bien inutile, vu qu'il a fait un service régulier pendant cinquante ans. Ce cautionnement est une mesure

générale. La Régie a lieu d'être trop satisfaite de son service pour accepter cette démission et le prie de fournir le cautionnement demandé.

1826 : Un bureau de poste existe à Vaulion ; il est mentionné pour la première fois dans l'Annuaire officiel de 1827. Les bureaux de la région sont Balguez, le Chenit, le Sentier, Cossonay, La Sarraz, le Pont, alors que des dépôts existent à Vaulion, le Lieu, le Brassus, Romainmôtier.

A cette époque, les communes sans bureau ou dépôt de poste payaient leurs messagers.

1830 : Une malle-poste à huit places, comparable, pour la commodité et la célérité, à ce qu'il y a de mieux dans les Etats voisins, fait tous les jours le service de Lausanne à Pontarlier par Cossonay, La Sarraz, Orbe, Jougne. La simple course coûte fr. 6 (= fr. 9).

Un service secondaire est établi entre Lausanne et la Vallée de Joux.

1838 : Le 5 janvier, la Régie envoie trois boîtes aux lettres au bureau de Romainmôtier pour placer dans des locaux de la route suivie par le messager : Agiez, Bofflens, Croy.

Le 26 décembre de la même année, François Courvoisier est nommé facteur à Romainmôtier pour desservir les localités de Juriens, Envy, La Praz et Romainmôtier. Il est remplacé en 1865 par François Poschung.

Le 3 juillet 1843, la Régie nomme Marc Meylan dépositaire du bureau des lettres de Romainmôtier, qui dépendait du bureau d'Orbe ; en 1917, c'est Mme Dufeu-Meylan qui est buraliste.

22 mars 1844 : Extrait de la feuille de route du messager d'Orbe à Romainmôtier, Vaulion et retour :

« Parti d'Orbe à 5 heures du matin, avec trois sacs ; passé à Romainmôtier à 8 h. 30 avec un sac ; arrivé à Vaulion à 11 h. avec un sac ; parti de Vaulion à 11 h. 30, avec un sac ; passé à Romainmôtier à 3 h. avec un sac ; arrivé à Orbe à 5 h. 45 du soir, le même jour, avec un sac. »

Ce messager n'avait pas trop de temps pour se restaurer ; il devait avoir bon jarret.

Le 5 janvier 1844, le traitement du dépositaire de Romainmôtier a été fixé à 90 livres (fr. 435 par an). On espère que vu l'augmentation qui lui a été accordée, il s'acquittera avec zèle de ses fonctions.

Le 4 novembre 1844, la Régie des postes envoie du drap au bureau de Romainmôtier pour le messager de son arrondissement, qui comprenait les communes de Romainmôtier, Envy, La Praz, Juriens, Premier et Croy.

1845 : Le gouvernement voulut doter toutes les communes du canton d'une distribution postale quotidienne. On fit une enquête indiquant de quelle manière chaque localité était desservie. La plupart des communes renoncèrent à améliorer le service, vu les frais qui devaient en résulter pour elles. Il y avait, dans le canton, quarante messagers d'arrondissement et 116 messagers communaux.

1848 : Sont désignés, soit comme buralistes, soit comme facteurs, au dépôt de Croy, Burdet, régent, avec un traitement annuel de fr. 56. Il est plus tard remplacé comme buraliste par Mmes Roy, avec Gasser comme facteur. Au bureau de Vaulion : Georges Magnenat, buraliste, Louis-Henri Guignard, facteur, nommé buraliste en 1872, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1898. Les hameaux étaient desservis cinq fois par semaine.

Au bureau de Romainmôtier : Mme Jeannette Meylan, avec François Courvoisier comme facteur. A ce dernier bureau, dès le 1^{er} mars 1859, Marc-Samuel Boulaz vient chercher les lettres pour la localité de Premier. En 1892, il est remplacé par El Candaux.

1850 : L'horaire du courrier de Lausanne à Pontarlier était le suivant : Départ de Lausanne : 8 h. matin. Départ d'Orbe : 11 h. 25 matin. Arrivée à Pontarlier : 6 h. 15 du soir. — Départ de Pontarlier : 3 heures du matin. Arrivée à Orbe. 10 h. 25 du matin ; arrivée à Lausanne, 10 h. 30 du soir.

1852 : L'idée de faire construire des chemins de fer par la Confédération fut étudiée, mais écartée. Chaque canton demeura libre d'accorder des concessions sur son territoire. Un premier tronçon, celui de Bussigny à Yverdon, fut inauguré le 7 mai 1855 ; celui de Morges-Renens-Bussigny, le 1^{er} juillet 1855 ; ceux de Lausanne à Renens et de Morges à Bussigny, le 5 mai 1856.

A cette époque, un conducteur postal partait de Lausanne par chemin de fer, le matin à 8 heures, avec les correspondances pour la Vallée. Il prenait

la ligne de Neuchâtel, jusqu'à Chavornay, et là l'omnibus assurait un service régulier Orbe-Chavornay. La poste à trois chevaux partait d'Orbe pour le Brassus par le Lieu, avec relais au Pont, croisant à la Loquellaz celle qui descendait. Les offices de poste recevaient leur courrier par cette voiture postale, qui avait l'horaire suivant :

Orbe, départ, 11 h. 40 matin. Le Pont, départ, 3 h. 30 soir. Brassus, départ, 5 h. 35 soir.

Brassus, départ, 11 h. 45 matin. Le Pont, départ, 1 h. 50 soir. Orbe, 5 h. 15 soir. Chavornay (départ), 5 h. 35 soir.

Chavornay était également tête de ligne d'un service de diligence sur Vallorbe. Cette dernière localité envoyait auparavant un messager à Ballaigue, où passait la diligence Lausanne-Jougne.

A ce moment-là existait aussi un service par voiture postale Cossonay-Brassus, par Mont-la-Ville-Le Pont-L'Abbaye.

Le 1^{er} août 1870 eut lieu l'ouverture à l'exploitation de la ligne Eclépens-Vallorbe. En 1875, celle du Vallorbe-Jougne-Pontarlier. Dès cette première date, il y eut deux services postaux quotidiens Croy-Brassus, avec relais à Croy, et le service Cossonay-Le Pont ne fut plus qu'à un cheval, l'été, avec suppression l'hiver.

Les 1^{er} novembre 1888 et 19 novembre 1899, ouverture des tronçons de lignes Vallorbe-Le Pont-Brassus, avec voitures postales, soit deux services Pont-Brassus, par Le Lieu, un service Pont-Brassus par les Bioux, un service Pont-Vaulion. Ce dernier, l'été seulement.

Les entrepreneurs postaux pour la course de Croy-Vaulion furent, de 1885 à 1897, Fritz Geneva ; dès 1897 à nos jours, M. Jules Magnenat.

Mme Emma Liardet remplit, de 1899 à 1900, les fonctions de buraliste et de facteur à Vaulion. Elle fut remplacée par le titulaire actuel, M. Alfred Guignard et MM. Auguste Guignard, père et fils, ont successivement assuré le service de facteur.

Des offices de poste ont été créés ensuite à La Praz, en 1889, M. Delacretaz, dépositaire ; à Juriens, en 1893, M. Cheseaux, dépositaire ; à Premier, en 1897, M. Candaux, dépositaire.

Actuellement et depuis environ dix ans, les offices de la contrée sont au bénéfice de deux à trois courriers journaliers dans chaque sens. Si l'on compare le trafic actuel avec celui d'il y a 40 ans, on trouve les chiffres annuels suivants :

	1876	1916
<i>Pour Croy</i>		
Voyageurs	1842	2377
Lettres	7000	51680
Paquets	804	1380
Mandats (consignés)	360	640
<i>Pour Romainmôtier</i>	1876	1916
Voyageurs	36	251
Lettres	12220	50100
Paquets	1899	2880
Mandats (consignés)	1028	1017
<i>Pour Vaulion</i>	1876	1916
Voyageurs	334	1277
Lettres	7540	70600
Paquets	1787	5580
Mandats (consignés)	1068	1447

Ces chiffres sont suffisamment éloquentes pour justifier les nouvelles améliorations de transport qui sont maintenant offertes aux populations de Croy, Romainmôtier, Premier et Vaulion.

Souhait. — Un rentier a acheté un beau domaine. Il y a fait bâtir un château. Il y a fait aussi édifier une chapelle avec un caveau funéraire, qu'il montre à sa femme et à ses enfants.

— Eh bien, mes chers, vous voyez, notre chapelle funéraire est enfin terminée. J'espère que nous y serons tous très bien, si Dieu nous prête vie !

CORAULA DE GRUYERE

1. Le Comto de Gruvire
Dé bon matin sé leva,
Por alla in Sazimâ
Le vatzé regardâ.
Il g'appellâ son patzo,
Son zoli Guierthouné :
« Va-t-in sâllâ ma mula
E mon tçavo grison ».

2. Can y fu amon la coutha,
Le buébo g'li'a trova ;
« Di mè don, mon buébo,
Lo tgalé io é-thé ? »
— Hêla ! Monsieu le Comto
Oncor on pou plié amon —
Can y fu-vé le tgalé
Lé s'ermailli a trovâ.

3. Au liu de réseidre
L'an demanda à ringâ,
Y ringon, y reringon ;
Le Comto g'li'a perdu,
Y g'li'a tzoura son'armâ
Su sa bonna fei,
Que djamé in Sazimâ
Ye ne retornerei.

4. Y l'a bailli à onna fille
Por alla cutschi avouei :
« Di-don, ma balla Marianna,
Vautho cutschi avei mè ? »
— Hêla ! Monsieu le Comto,
Vo ne me vudra pa. —
« Di-don, ma balla Marianna,
Porqié le deré-io ? » —
Can fu din la tzambra
G'lian ti dou bin drumei.

AUTRE CORAULA

1. Nouthré vani a nouthré jè,
Monthron toza de l'aleigro ;
Eputhé su stauo guécère
No no mousin voigé dè gro.

2. Y tho tristo où bin bonié,
Te n'à qié allâ su Moléson
Za in passin pa su Pliané
Te té retraouvé on bon luron.

3. Vive la claou è le burô
Dè Pagnné dei Greviré !
Vive le frè, le brèceqio,
Rin de thaou droug'étrangiré.

4. No-s-an dei galésé fillé,
Qè liamon rido lé vuétôn
Qè pioton po vim meiré,
E po no bailli on poupon.

5. Ne mé parlâ po dei Pliané,
On ne lei vei qié d'la niola
Dei crapo è dei renailé,
Qoqié iaz'ouna vaçetta.

Ce qu'on apprend à l'école et à la maison. — Qu'as-tu appris, ce matin, à l'école, mon petit ami ?

— Le féminin, m'sieu. « Maman » est féminin.
— Et toi ?
— Masculin.
— Et ton papa ?
— Singulier... C'est maman qui l'a dit.

L'ordonnance. — Un malade tempête contre son médecin, qui lui a prescrit la diète.

— Cependant, lui dit un ami, ne vois-tu pas qu'il a indiqué dans son ordonnance un œuf à la coque.

— Mais, pendant qu'il y était, ne pouvait-il prescrire un œuf un peu avancé ; un œuf qui eut une tête, deux ailes et deux cuisses.

Allume ! — Une dame réveille son mari au milieu de la nuit :

— Allume un peu la bougie, je crois que je me meurs.

Le mari, de mauvaise humeur :

— On dirait vraiment que tu ne peux pas mourir sans y voir clair.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS